

-----Message d'origine-----

From: Amélie GIRERD

Sent: Sunday, September 6, 2015 7:04 PM

To: gilours@orange.fr

Subject: Re: C'EST DE LA PROVOC ?

Bonjour Gilles,

Est-ce une affiche que vous avez trouvée sur Renage ou sur Grenoble?

Envoyé de mon iPhone

Le 6 sept. 2015 à 18:59, gilours@orange.fr a écrit :

From: gilours@orange.fr

Sent: Sunday, September 06, 2015 6:57 PM

To: dgs@ville-renage.fr

Subject: C'EST DE LA PROVOC ?

Madame,

ce n'est pas ce que j'ai validé !

Aujourd'hui, ma promenade dans Grenoble, devait être le bonheur...

Et voici ce que je trouve placardé!

Aujourd'hui, ma promenade dans Grenoble, a été le malheur...

Merci.

Gilles MICHEL

Président du CERFAC

Président de l'ACRECF

DIGNITE (haut de l'affiche A3).pdf>

De : <gilours@orange.fr>

Date : mardi 1 septembre 2015 18:07

À : "Direction Générale des Services" <dgs@ville-renage.fr>

Objet : Re: Demande de validation affiche

Bonjour,

Je valide.

Merci

Gilles MICHEL

Président du CERFAC

From: Direction Générale des Services

Sent: Tuesday, September 01, 2015 2:35 PM

To: gilours@orange.fr

Subject: RE: Demande de validation affiche

Bonjour Monsieur Michel,

Veuillez trouver ci-joint l'affiche modifiée selon vos indications.

Merci de bien vouloir m'indiquer si cela vous convient.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sincères salutations,

Patricia Mauget

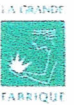
Directrice Générale des Services

Ville de Renage

04 76 91 21 12

06 07 80 82 44

dgs@ville-renage.fr



Quatuor HERMES

Jeune quatuor romantique parmi les plus talentueux au monde

Samedi 12 septembre 2015 à 20h30

Chapelle de La Grande Fabrique

RENAGE



et le

Quatuor HERMES



vous invitent à découvrir d'une façon originale le quatuor à cordes

Découvrez les sur : <https://www.youtube.com/watch?v=UJGP11QzGk>

Samedi 12 septembre 2015 à 20h30



- Adulte : 20 € Enfant de moins de 12 ans : gratuit
- Habitant de Renage, 15 à 18 ans, étudiant, élève école musicale, bénéficiaire minimaux sociaux : 10 €
- Adulte accompagnant un Aîné/Sénior (+ 70 ans) : 10 € par personne (au moins deux personnes)

Reservations : patrick@musaeum.fr OU Muséum de Dauphiné, 85, Chemin des Boudoux, 38 140 RENAGE

From: Gérard MICK

Sent: Thursday, August 27, 2015 6:16 AM

To: <mailto:gilours@orange.fr> [Subjectorange.fr](mailto:gilours@orange.fr)

Subject: [SPAM] Re: Invitation

Merci Gilles

je comprends ; il y a 2 choses, vous le savez comme moi, et vous me comprendrez : la règle écrite, la réalité de nombreux auditeurs nous ont fait la remarque, dans nos questionnaires de satisfaction, que le lieu n'était pas assez explicite sur les flyers avec simplement "La Grande Fabrique", même avec coordonnées GPS

nous faisons pour eux avant tout, et je considère illogique de ne pas prendre en compte ces remarques

je me range très volontiers au règlement, mais c'est comme le code de la route : si je dois doubler parce que je le dois pour ma sécurité, je peux rouler à 132 km/h sur l'autoroute

il y a aussi un élément qui devrait à mon sens être spécifié dans le règlement et que j'ajoute moi-même à mes événements sans que l'on me le demande : je parle de "La Grande Fabrique" lors de l'introduction de chacun de ceux-ci, vous cite, vous félicite pour le travail accompli, et vous remercie personnellement

tout le monde entend ce que je dis et garde alors une mémoire claire et utile de ce que vous faites et préserver pour le patrimoine et la culture

je ne suis pas du tout certain que tous ceux qui suivent la règle de publication du logo ou du nom fassent cela

eu égard à notre amitié, je vous adresse une nouvelle invitation

bien à vous

Gérard

Monsieur,

Notre salle et notre communication est basée depuis 1991 (!) sur la dénomination "La Grande Fabrique", et non chapelle de la grande fabrique. Donc votre invitation ne respecte pas encore une fois notre communication.

Cela est justement présenté, expliqué et justifié subtilement dans le livre bleu roi "Parcs et Jardins" des éditions CERFAC. Le lieu est aussi ainsi indiqué d'une pierre deux coups puisque faisant partie de notre logo. Je vous transfère dans le courriel suivant notre charte de communication et en pièce jointe à nouveau le "pourquoi du comment" de ce choix d'appellation et son logo correspondant, le rappel des interdictions de la page 4 du contrat de mise à disposition et 30 publicités (affiches, invitations et flyers) pour prendre exemple.

Puisque c'est dans le cadre de "les journées culturelles de la ville de Renage" que vous allez venir, sachez qu'un contrat de mise à disposition a été signé avec la Mairie dans lequel il est spécifié qu'il est interdit de nommer le site autrement que par "la grande fabrique", comme d'habitude (il s'agit d'ailleurs des mêmes contrats que vous avez eu l'habitude de signer avec nous).

Une trentaine d'exemples de publicités (dont la vôtre, très bien faite) se trouvent édités dans le livre bleu indigo "INNOVATION". Le non-respect de cet article entraîne l'annulation de l'évènement mal annoncé. C'est très "énergivore" pour moi de devoir répéter les choses encore, encore et encore mais cela ne sera pas répété indéfiniment car les artistes ou organismes professionnels avec

qui nous avons eu à travailler depuis 22 ans ont toujours respecté cela dès leur première proposition de publicité qu'ils nous soumettent pour approbation de diffusion, comme indiqué dans notre contrat également. : c'est, entre autres raisons, pour celle-ci aussi que nous travaillerons principalement avec eux dans le futur. J'attends votre invitation corrigée.

Gilles MICHEL Président du CERFAC Président de l'ACRECF

PJ : genèse de l'appellation de notre lieu.pdf la grande fabrique.jpg interdictions site + communication.pdf Exemples d'affiches.eml>

INTERDICTIONS DE

- déplacer les containers poubelles,
- interdiction d'enlever les chaînes d'accrochage,
- installer des prises électriques à l'intérieur et à l'extérieur,
- intervenir sur les branchements électriques (armoire local technique sanitaire et coffrets électrique),
- utiliser des pointes, punaises, agrafes, colle, vis,
- percer dans les murs ou dans le sol, mosaïques comprises,
- monter des abris, tonnelles et tentes à l'extérieur et à l'intérieur sans l'accord du Cerfac,
- utiliser des produits qui pourraient détériorer et nuire au bon fonctionnement de la fosse septique,
- courir sur la mezzanine,
- manipuler le système de chauffage,
- laisser les enfants sans surveillance sur le site (extérieur et intérieur),
- autoriser l'accès de la cuisine aux enfants,
- modifier le décor du parc (ex : tondre le gazon pour faire apparaître des indications ou symboles),
- tirer des feux d'artifice,
- laisser malpropre, y compris sur le parking,
- condamner, obstruer les sorties de secours,
- apporter d'autres indications que celles portées sur nos pancartes,
- installer des pancartes, affiches, ballons,
- exposer, suspendre, accrocher des tableaux, des sculptures, des objets sur les murs des croisillons et sur les demi-étages de la mezzanine, entre les escaliers,
- déplacer et d'enlever les œuvres de l'exposition permanente « Art Pluriel » à droite et à gauche au fond de la mezzanine,
- laisser exagérément forte la sonorisation après 22 heures,
- bloquer les portes du sas en position ouverte,
- ne pas fixer entre eux les fauteuils et chaises en cas de spectacle, concerts,
- faire du tapage nocturne sur le parking (klaxonner, discuter bruyamment, etc...)
- diffuser, vendre tout document (images, photographies, textes, etc) se rapportant au site « La Grande Fabrique »
- communiquer sur tous supports (invitation, publicité, affiches, articles de presse, etc...) autrement que par les éléments indiqués dans notre charte de communication, avec notre logo en vert pantone 335 C ou en noir et en particulier de nommer le site autre que par l'appellation « La Grande Fabrique »
- diffuser toutes publicités (affiches, flyers...) sans contrôle, validation et autorisation écrite donnée par le CERFAC,
- citer nominativement le (la) président(e) du CERFAC dans toutes publications, diffusions, articles de presse, discours ainsi que le (la) propriétaire.

A RENAGE, le 5/9/15

Signatures :

